



Taxes sur l'électricité

Comprenez la CSPE/TICFE et
découvrez comment payer moins

WattValue, votre énergie sur-mesure

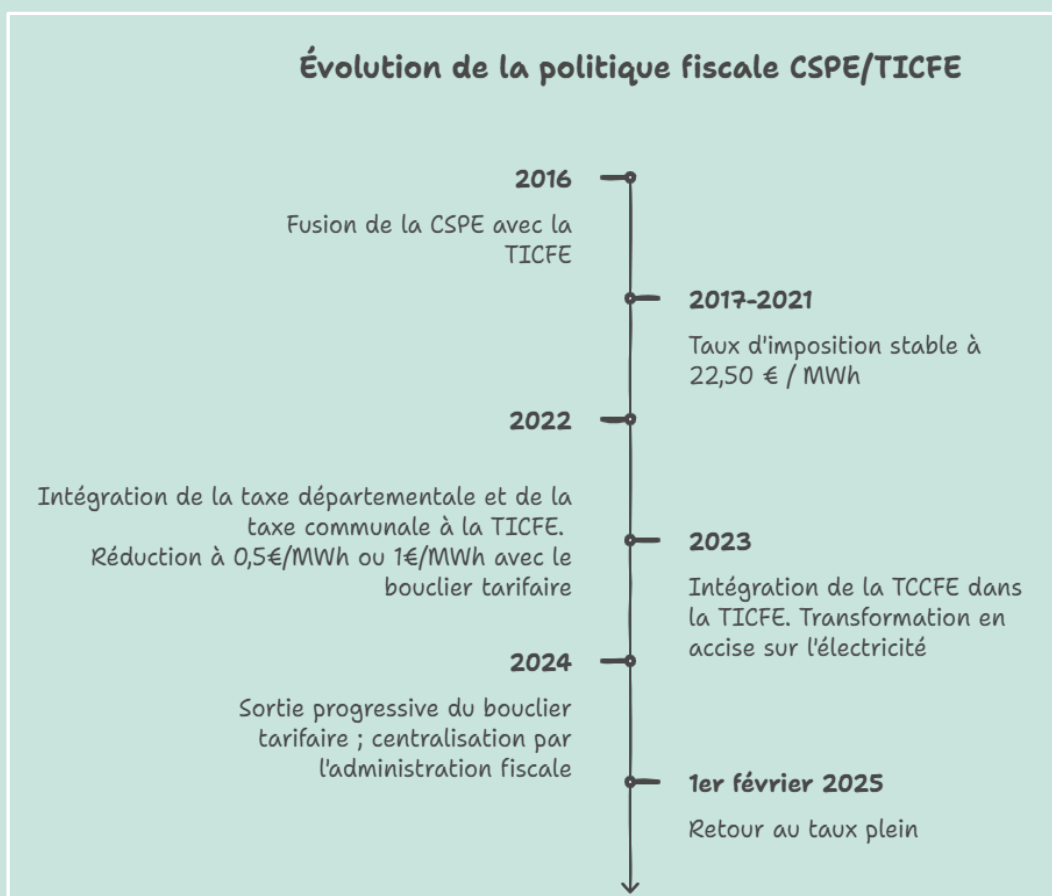
Cette taxe discrète mais significative sur votre facture mérite votre attention : la CSPE

Avez-vous remarqué cette ligne sur votre facture d'électricité appelée "CSPE" ? Elle passe (presque) inaperçue depuis 2022, mais elle est bien présente. L'accise ou taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE), également connue sous le nom de Contribution au Service Public d'Électricité (CSPE), fait partie des taxes que tous les consommateurs paient au prorata de leur consommation.

Si elle avait été temporairement réduite à 0,5€/MWh ou 1€/MWh pour tous dans le cadre du bouclier tarifaire pendant la crise de l'énergie, elle est désormais revenue à son taux plein. Mais que représente-t-elle vraiment ? Et surtout, comment savoir si vous pourriez être éligible à l'exonération d'une partie de cette contribution ? Voici une explication claire et complète.

CSPE, TICFE, Accises... Simplifions tout cela !

Autrefois appelée CSPE (Contribution au Service Public de l'Électricité, affectée notamment à la transition énergétique), cette taxe a connu plusieurs évolutions :



Résultat : aujourd'hui, la CSPE apparaît toujours sur vos factures, mais son périmètre et son contrôle ont considérablement changé.

Quels sont les tarifs normaux

	Janvier 2025	Février à Juillet 2025	Août à Décembre 2025
≤ 36 kVA	21 €/MWh	33,7 €/MWh	29,98 €/MWh
Entre 36 et 250 kVA	20,5 €/MWh	26,23 €/MWh	25,79 €/MWh
Supérieur à 250 kVA	20,5 €/MWh	22,5 €/MWh	25,79 €/MWh
Taux réduits	0,5 €/MWh	0,5 €/MWh	0,5 €/MWh

À quoi sert cette taxe ?

Elle est destinée à financer les politiques publiques liées à l'énergie, comme :

- Le développement de la transition énergétique
- Le soutien aux zones non interconnectées
- L'aide aux ménages modestes

En clair : c'est une taxe que tous les consommateurs paient. Cependant, certaines entreprises peuvent bénéficier de tarifs réduits, dont le taux le plus bas doit être approuvé par la Commission européenne. / Il s'agit de protéger leur compétitivité, si leur activité ou leur consommation le permet.

Suis-je éligible à un remboursement ou à une exonération ?

Beaucoup d'entreprises ignorent qu'elles sont potentiellement concernées. L'éligibilité dépend de plusieurs critères :

- Votre niveau de consommation électrique
- Le type d'activité exercée
- Le poids de la consommation d'électricité dans vos charges
- Votre code NAF/APE ou votre secteur d'activité (typiquement un code NAF inférieur à 4000)

L'exonération partielle n'est pas réservée qu'aux grandes industries ! Des structures plus petites peuvent aussi y prétendre : il s'agit notamment d'entreprises dont les achats d'énergie atteignent au moins 3% de la valeur de la production ou dont les taxes énergétiques annuelles représentent plus de 0,5% de la valeur ajoutée.

La minoration automatique et exceptionnelle pour tous a pris fin le 1er février 2024. Si vous n'avez jamais fait de demande de remboursement de la CSPE, il est encore temps. Et si vous ne savez pas si vous y avez droit, il est utile de vérifier, car certaines demandes peuvent être rétroactives (il est encore possible de déclarer 2024 en 2025).

Le processus comprend deux volets, indépendants :

1. Une demande auprès de vos fournisseurs d'électricité
2. Une procédure de remboursement auprès des services fiscaux

Notre accompagnement personnalisé

Chez WattValue, nous proposons un accompagnement sur-mesure pour simplifier cette démarche :

- Analyse de votre situation
- Vérification de votre éligibilité
- Déclaration auprès de votre fournisseur
- Constitution du dossier administratif obligatoire
- Suivi complet de la demande jusqu'au remboursement

Notre objectif : vous faire gagner du temps et des centaines voire des milliers d'euros en optimisant vos charges énergétiques.

En résumé

Ce que vous payez actuellement

- Accises sur l'électricité (ex-CSPE)
- Intégrées dans votre facture
- Montant proportionnel à la consommation

Ce que vous pourriez obtenir

- Jusqu'à plusieurs euros/MWh remboursés (plus de 2000€ pour une consommation de 100MWh)
- Notre accompagnement personnalisé
- Applicable rétroactivement jusqu'à 2 ans, avec la possibilité d'anticiper le taux réduit à l'avenir

Vous souhaitez savoir si vous êtes concerné ?

N'hésitez pas à nous contacter pour un premier échange, sans engagement. Un simple audit de votre facture et de votre activité pourrait faire toute la différence.

À propos de WattValue

WattValue est un acteur indépendant et pionnier qui développe depuis 2006 des services adaptés aux besoins énergétiques de clients professionnels autour de la valorisation de l'énergie et de la promotion d'une gestion durable de l'électricité et du gaz.

Certifiée B depuis 2017, WattValue a des valeurs fortes et engagées pour soutenir des objectifs de développement durable, indispensable pour notre génération et les générations futures. En adhérant à WattValue, vous adhérez également à nos valeurs

Dans un contexte de forte évolution des marchés de l'énergie et de la réglementation, les domaines d'intervention de WattValue s'articulent autour des axes suivants :

- **Achats groupés de gaz et d'électricité** : mise en place de solutions permettant à des entreprises, quel que soit leur secteur ou appartenant à un même réseau (groupements, franchises...), de mutualiser leurs volumes pour déléguer efficacement la gestion de leurs achats d'énergie à un expert unique ;
- **Valorisation de l'énergie renouvelable** : promotion de l'électricité et du gaz d'origine renouvelable via des offres favorisant une consommation locale et responsable ;
- **Gestion personnalisée des contrats d'énergie** : accompagnement sur mesure depuis la négociation des contrats jusqu'à la fin de la période de fourniture, avec un suivi rigoureux et adapté aux besoins spécifiques de chaque entreprise ;
- **Suivi de consommation et budgétaire** : mise en place d'outils et d'analyses pour un pilotage stratégique de la consommation énergétique, essentiel à la réduction des coûts, à l'élaboration de bilans carbone et au contrôle interne ;
- **Contrôle de facturation** : vérification systématique des factures, sachant qu'une facture d'électricité sur soixante-dix comporte une erreur — un service clé pour éviter les surcoûts ;
- **Optimisations réglementaires** : au-delà de la négociation du prix de l'énergie, vérification de l'application des bons tarifs d'utilisation des réseaux (TURPE, ATRD, etc.) et identification des opportunités d'optimisation fiscale (TICFE, TICGN, exonérations...).
- **Veille de marché et réglementaire** : information et si besoin alerte des clients des impacts des évolutions législatives ou des opportunités de marché



WattValue

29 av. de Laumière 75019 Paris

wattunity@wattvalue.fr

01 83 64 90 15

www.wattvalue.fr